



Pagable par chèque
0006 13/4/2011

CONDITIONS PARTICULIERES
Métiers du conseil en entreprise
HA RCP0220142

L'ASSUREUR CONSEIL

KALEAUDIA
1 PLACE MAURICE BERTEAUX
78400 CHATOU

LE PRENEUR D'ASSURANCE

HAYA ENERGY SOLUTIONS
37 RUE DES MERLETTES
78360 MONTESSON

LE CONTRAT

Numéro de contrat :	HA RCP0220142
Echéance principale :	01 Avril
Période de garantie :	Du 01 Avril 2011 au 31 Mars 2012
Fractionnement :	annuel
Date du prochain terme :	01 Avril 2012

LA PRIME D'ASSURANCE pour la période du 01 Avril 2011 au 31 Mars 2012

Prime nette :	1 100,92 Euros
Dont Prime Recours Juridiques Professionnels :	47,66 Euros
Frais et taxes :	99,08 Euros
Prime TTC :	1 200,00 Euros

Vous avez choisi un fractionnement annuel de votre prime d'assurance.

Votre contrat d'assurance "Assurances Professionnelles by Hiscox, Métiers du conseil en entreprise" est constitué des présentes Conditions Particulières établies sur la base du questionnaire préalable d'assurance, des Conditions Générales N° RC1006 et du(des) module(s) n° MAN0407, n° RCE1006 et n° RJP1006 dont vous reconnaissez avoir reçu un exemplaire.

Ce contrat est assuré par Hiscox Insurance Co. Ltd via sa succursale française et par l'intermédiaire de Hiscox Europe Underwriting Limited.

Les présentes Conditions Particulières prennent effet le 01 Avril 2011. Elles remplacent toutes Conditions Particulières précédemment émises.

Le preneur d'assurance

Paris, le 07/04/11
Les Assureurs

07/04/2011 14:29
RCP0220142